



NUMERO SPÉCIAL

Coup d'envoi de la 2ème phase des pôles : « pôles 2.0 »

Suite à l'évaluation de la première phase de la politique des pôles de compétitivité qui a été rendue publique le 18 juin dernier, [le Président de la République a indiqué fin juin](#) que 1,5 milliard serait consacré aux pôles de compétitivité durant la période 2009 - 2011.

Le 24 septembre 2008, [le Premier ministre a annoncé les grandes lignes de la deuxième phase de la politique des pôles](#), appelée « pôles 2.0 ».

La 4ème journée nationale des pôles de compétitivité tenue à Bercy le 1er octobre, a permis de détailler les différents dispositifs de mise en œuvre de cette nouvelle politique qui s'articule autour de trois axes :

- Le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles, notamment avec la création des « contrats de performance ».
- De nouvelles modalités de financements, notamment pour les plates-formes d'innovation.
- Le développement de l'écosystème de croissance et d'innovation de chaque pôles, notamment le recours plus important aux financements privés et la recherche de meilleures synergies territoriales.

Deux ministres sont intervenus à cette journée sur ces priorités et nouveautés :

Luc Chatel, secrétaire d'État à l'Industrie et à la Consommation, Porte-parole du Gouvernement, a rappelé que les pôles étaient au cœur des problématiques de la politique industrielle du Gouvernement et annoncé le même jour, le lancement du premier appel à projets plates-formes d'innovation et la signature d'une convention de partenariat entre l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, a mis en exergue l'aspect territorial, a proposé des objectifs de renforcement des activités des pôles au profit du développement durable, et a donné des éléments sur l'évolution de la politique globale nationale des clusters.

Pour en savoir plus sur les grands enjeux de la phase « Pôles 2.0 » :

- ▶ [Le discours prononcé par Monsieur Luc Chatel](#), secrétaire d'État à l'Industrie et à la Consommation, Porte-parole du Gouvernement.
- ▶ [Le discours de Monsieur Hubert Falco](#), secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire.
- ▶ [Les diaporamas présentés lors de la 4ème journée des pôles](#), le 1er octobre 2008 à Bercy.
- ▶ [Le discours du premier ministre François Fillon](#), le 24 septembre 2008 à Grenoble.
- ▶ [Ils ont dit...au sujet de la 2ème phase de la politique des pôles](#) (Extraits des discours du Président de la République le 26 juin 2006 et du Premier ministre, le 24 septembre 2008 à

Grenoble).

Des contrats de performance triennaux pour mieux préparer l'avenir

Les pôles doivent proposer une feuille de route stratégique dans laquelle ils précisent notamment leur ambition technologique et de marché pour les trois à cinq ans à venir et leur plan de développement dans son écosystème.

Cette feuille de route stratégique sera annexée au contrat de performance pluriannuel signé entre la gouvernance du pôle, l'État et les collectivités locales. Chaque pôle s'engagera à atteindre des objectifs en menant des programmes d'actions assortis de calendriers de réalisation et d'indicateurs de suivi des résultats. En contrepartie, l'État et les collectivités locales accompagneront le pôle dans son développement du pôle et s'engagent sur un soutien financier pluriannuel.



Ces contrats élaborés dès à présent pour signature au 1er semestre 2009.

Les budgets nationaux de soutien

Répartition de l'enveloppe globale de 1500 millions d'euros annoncée par le président de la République en juin 2008

Crédit d'animation (financement de structures de gouvernance)	50
Crédits d'intervention	600
<i>Dont projets de R&D</i>	<i>(495)</i>
<i>Dont projets structurants (plateformes d'innovation)</i>	<i>(105)</i>
Interventions des agences	850
<i>Dont Agence nationale de la Recherche (ANR)</i>	<i>(600)</i>
<i>Dont OSEO et Caisse des Dépôts</i>	<i>(250)</i>

Le premier appel à projets plates-formes d'innovation, nouvel outil de développement collectif

Qu'est-ce qu'une plate-forme d'innovation ?

Une plate-forme d'innovation est le regroupement de moyens (équipements et moyens humains notamment) destinés à offrir des services ou ressources (location d'équipements, prestations) à une communauté ouverte d'utilisateurs, notamment des entreprises, leur permettant de mener à bien leurs projets de R&D et d'innovation.

Cet outil sera en particulier utile aux PME qui ne peuvent investir individuellement dans de tels outils.

La deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité a notamment pour ambition de faire émerger et de soutenir des projets structurants. Les plates-formes d'innovation font partie des projets que l'État et la Caisse des Dépôts souhaitent soutenir activement. L'État prévoit d'y consacrer 35 M€ par an au cours de la deuxième phase de la politique des pôles. La Caisse des Dépôts accompagnera les projets présélectionnés par la réalisation d'études permettant de consolider l'ingénierie du projet (modèle économique, structuration juridiques, business plan) et pourra également intervenir en tant qu'investisseur dans certaines plates-formes d'innovation.

L'État et la Caisse des Dépôts, ont décidé de lancer conjointement le 1er octobre 2008, un appel à projets spécifique afin d'accélérer la mise en place de telles plates-formes d'innovation.

Les dossiers préliminaires sont à transmettre **avant le 2 décembre 2008** par messagerie à l'adresse platesformes.cdc-dge@finances.gouv.fr.

Pour en savoir plus sur l'appel à projets plates-formes d'innovation :

- ▶ [L'appel à projets plates-formes d'innovation](#)
- ▶ [Le cahier des charges de l'appel à projets](#)
- ▶ [Le dossier préliminaire dans le cadre du premier appel à projets](#)
- ▶ [La convention signée la 1er octobre 2008 entre l'État et la Caisse des Dépôts](#)
- ▶ [Le communiqué de presse du 1er octobre 2008](#), lançant le premier appel à projets plates-formes d'innovation

Le développement d'un écosystème d'innovation et de croissance



Au niveau national, les ministères membres du groupe de travail interministériel assureront une prise en compte suivie et quantifiée des pôles de compétitivité dans leurs stratégies nationales ainsi que dans les décisions d'investissement et d'allocation de ressources concernant les établissements de recherche et de formation et les organismes de recherche dont ils ont la responsabilité ou la tutelle.

Au niveau des territoires, le gouvernement demande aux établissements publics d'enseignement et de recherche acteurs des pôles d'assurer l'implication des structures de coopération et de coordination qu'ils ont mis en place (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), Réseau thématique de recherche avancée (RTRA), réseau thématique de recherche et de soins (C/RTRS), Instituts Carnot, structures mutualisées de valorisation, incubateurs...) dans la définition des stratégies et dans la mise en œuvre des actions de ce pôle.

Par ailleurs, l'Etat poursuivra sa volonté de coordination avec les collectivités territoriales, notamment dans le cadre des comités de coordination et des contrats de performance. Les contrats de projets Etat-Régions et les programmes opérationnels européens seront orientés pour apporter un soutien prioritaire aux projets structurants liés aux pôles de compétitivité. Le dialogue avec les financeurs privés sera renforcé et soutenu, par exemple à travers le soutien aux clubs de « business angels » qui travaillent avec les pôles. En outre, en complément du soutien à la R&D, un soutien sera apporté aux autres actions qui concourent à la compétitivité, telles que la gestion des compétences, le déploiement à l'international, la protection de la propriété intellectuelle ou l'intelligence économique.

Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions, d'éviter les doublons et de compléter les dispositifs d'accompagnement et de soutien, afin de construire de véritables écosystèmes de croissance et d'innovation.

CONTACT

Lettres électroniques : [inscrivez-vous](#) pour recevoir les prochaines lettres électroniques

Pour nous écrire : envoyez-nous un courriel à contact@competitivite.gouv.fr